

Dans ce numéro:

| | |
|---|----|
| Le mot de la présidente | 1 |
| Merci pour vos contributions en 2021 | 2 |
| Conseil des Délégués de 2022 | |
| - Résultats | 3 |
| - Important : report du prochain Conseil des Délégués et de la XXXIVe Conférence internationale | 4 |
| - Cérémonie de remise de prix | 5 |
| Décider pour agir: | |
| Traduire les résolutions en actes | |
| - Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires | 6 |
| La parole aux membres de la Commission permanente | |
| - Un entretien avec Peter Maurer | 7 |
| Opinion | |
| - Faire de la redevabilité envers les populations touchées une réalité, par Philip Tamminga | 10 |

.....
• Trouvez les dernières décisions •
• de la Commission permanente •
• et abonnez-vous au bulletin sur •
• notre site Web: •
• <https://standcom.ch/> •
•.....

**Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
19 Avenue de la Paix CH - 1202
Genève, Suisse
Courriel: standing.commission@standcom.ch
www.standcom.ch

Le mot de la présidente

Chères et chers ami·e·s,

Quelques jours seulement après le Conseil des Délégués de 2022, où nous avons pu réunir les représentants des composantes du Mouvement (certains en présentiel et d'autres en ligne) et discuter de questions importantes pour le Mouvement, je m'adresse une fois encore à vous par le biais de ce Bulletin.

C'est dans les périodes d'incertitude comme celle que nous traversons actuellement que le Mouvement doit agir d'un même élan et se montrer uni, à la hauteur du but qu'il poursuit, capable de remplir sa mission et de répondre avec efficacité et efficience à des besoins humanitaires croissants.

Nos réunions statutaires sont toujours l'occasion de prendre des décisions qui promeuvent le respect du droit international humanitaire et une action humanitaire neutre et impartiale. Elles nous permettent ainsi de mieux protéger les personnes touchées par les conflits, les catastrophes et d'autres situations de vulnérabilité.

Ce furent quelques jours de travail intense au cours desquels nous avons réfléchi aux défis auxquels nous devons faire face en tant que Mouvement. Nous avons en outre établi nos lignes d'action pour les années à venir sur des questions clés qui sont particulièrement pertinentes dans le nouveau paysage humanitaire actuel.

Après avoir écouté toutes les personnes présentes et les délibérations qui ont eu lieu, le Conseil des Délégués 2022 a conclu par un [appel](#), soutenu par tous, au respect d'une



Action Humanitaire neutre et impartiale.

Alors que nous entamons une nouvelle étape sur notre chemin, je voudrais rappeler l'obligation qui nous incombe, à nous les 194 membres du Mouvement, de mettre en œuvre les résolutions adoptées à ce Conseil des Délégués.

Comme je l'ai annoncé dans mon [discours d'ouverture du Conseil](#), la Commission permanente a déjà commencé les préparatifs de la XXXIVe Conférence internationale, qui se tiendra à Genève en 2024.

Nous avons maintenant un peu plus de deux ans pour remplir les engagements que nous avons pris à ce Conseil des délégués et préparer la XXXIVe Conférence internationale. En ce qui concerne la Commission, nous sommes déterminés à continuer d'œuvrer pour trouver des moyens de parvenir à une plus grande convergence au sein du Mouvement, et nous nous réjouissons de la participation de toutes les composantes.

Notre action humanitaire, soutenue par la mise en œuvre effective des résolutions adoptées, peut faire une réelle différence dans le paysage complexe et polarisé d'aujourd'hui,

(Continuer à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

qui – cela ne fait aucun doute – porte atteinte à l'action humanitaire.

Si nous, ses membres, faisons entendre notre voix collectivement sur les préoccupations humanitaires les plus urgentes, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut façonner l'agenda humanitaire mondial.

Nous sommes résolus à intensifier les relations et identifier des synergies entre les composantes du Mouvement, ainsi qu'entre nous et les gouvernements et entre nous et la société civile, par l'intermédiaire d'autres partenaires humanitaires. Confiance et coopération mutuelles sont d'une importance fondamentale si nous voulons mettre en œuvre avec le maximum d'impact les résultats de la XXXIII^e Conférence internationale, et nous préparer en vue de la prochaine.

Au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous devons continuellement adapter nos propres réponses pour rester un réseau humanitaire mondial solide, incontournable, indispensable aux niveaux local, national, régional et mondial.

Au cours du Conseil des délégués, nous avons fait un au revoir émouvant au président du CICR, Peter Maurer. Dix ans après avoir pris la présidence du CICR, il passera le relais à son

successeur à la fin du mois de septembre. Ce fut un honneur de travailler et de passer du temps avec Peter, en particulier ces dernières années quand je présidais la Commission permanente. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions et, comme je le lui ai rappelé lors de cet au revoir, conformément à nos principes d'universalité et de volontariat, il est toujours le bienvenu, où qu'il soit, pour se porter volontaire pour le Mouvement.

Je ne voudrais pas terminer cette lettre sans exprimer mes remerciements particuliers à M. Philip Tamminga qui a aimablement contribué à ce numéro du Bulletin par un article d'opinion. En tant qu'expert consultant international sur les processus visant à améliorer l'efficacité, l'impact et la redevabilité de l'action humanitaire, il a soulevé des questions qui présentent un grand intérêt pour le Mouvement et méritent une réflexion plus approfondie.

Avec mes cordiales salutations,

Herodes Bahé.

Merci pour vos contributions au budget de la Commission permanente en 2021

La Commission permanente s'efforce chaque année de s'acquitter de ses tâches statutaires dans un souci de diligence et d'efficacité, tout en veillant à maintenir ses dépenses au plus bas niveau possible. En 2021, le montant total de ces dernières s'est élevé à 460 840 francs suisses, une réduction qui reflète les restrictions imposées par la pandémie de Covid-19 en matière de voyages et de réunions du Mouvement.

Le budget de la Commission permanente est financé conjointement par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales, à raison d'un tiers chacun, conformément à une décision adoptée par le Conseil des Délégués de 2007. Les contributions des Sociétés nationales sont versées à titre volontaire. En mai dernier, un nouvel appel à contributions a été lancé. Nous remercions sincèrement les Sociétés nationales qui ont répondu rapidement et favorablement à cet appel et espérons que d'autres les rejoindront pour soutenir nos travaux. Nous sommes naturellement bien conscients des efforts financiers et opérationnels que toutes les composantes du Mouvement doivent déjà consentir pour répondre aux besoins immenses auxquels elles sont confrontées.

La Commission permanente souhaite d'ores et déjà exprimer sa profonde reconnaissance à la Fédération internationale, au CICR, ainsi qu'aux 43 Sociétés nationales des pays énumérés ci-dessous pour leurs généreuses contributions à son budget 2021.

| | | | | |
|-----------|---------------------|---------------|---------------------|--------------------|
| Allemagne | Chine | Îles Cook | Monténégro | République tchèque |
| Andorre | Chypre | Israël | Niger | Roumanie |
| Australie | Costa Rica | Italie | Norvège | Royaume-Uni |
| Autriche | Danemark | Japon | Palestine | Suède |
| Bahreïn | Émirats arabes unis | Koweït | Pays-Bas | Thaïlande |
| Belgique | Espagne | Liechtenstein | Pologne | Tonga |
| Bolivie | Finlande | Maroc | Portugal | Turquie |
| Bulgarie | France | Mexique | Qatar | |
| Cambodge | Honduras | Monaco | République de Corée | |

>> Conseil des Délégués de 2022

Résultats

Le Conseil des Délégués qui s'est tenu les 22 et 23 juin 2022 a réuni toutes les composantes du Mouvement, avec pour ambition d'examiner une vaste gamme de questions et de statuer à leur sujet.

Au nombre des [treize résolutions adoptées](#), huit créent de nouveaux engagements pour le Mouvement, à savoir :

- ❖ la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires ([résolution 1](#)) ;
- ❖ la voie à suivre pour renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement ([résolution 2](#)) ;
- ❖ la révision des règlements de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité ([résolution 3](#)) ;
- ❖ la création de la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux et l'adoption du règlement y afférent ([résolution 4](#)) ;
- ❖ le Plan d'action 2022-2027 du Mouvement visant à prévenir et atténuer les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain ([résolution 6](#)) ;
- ❖ le Plan d'action 2022-2027 pour la non-utilisation, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires ([résolution 7](#)) ;
- ❖ l'Accord sur la coordination au sein du Mouvement pour un impact collectif renforcé ([résolution 8](#) et son annexe « [Accord de Séville 2.0](#) ») ;
- ❖ les engagements du Mouvement et les appels lancés aux États et aux autres acteurs en faveur de la protection des données humanitaires ([résolution 12](#)) ;

Le Conseil des délégués a également tracé de nouvelles perspectives pour sa prochaine édition en 2024 afin qu'il puisse adopter Le Conseil des Délégués a par ailleurs établi des objectifs à atteindre d'ici sa prochaine édition en 2024 :

- ✓ une politique à l'échelle du Mouvement relative à la sécurité des patients et à la qualité des soins ([résolution 5](#)) ;
- ✓ une stratégie du Mouvement relative à la migration ([résolution 9](#)) ;
- ✓ un ensemble de principes d'action, applicables à l'échelle mondiale, pour contribuer au renforcement de la résilience des communautés urbaines ([résolution 11](#)).

Tout en réitérant sa vive déception quant au peu de progrès accomplis, le Conseil des Délégués a réaffirmé la détermination et l'engagement collectifs de toutes les composantes du Mouvement en faveur d'une coordination efficace et positive à l'appui de la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien ([résolution 10](#)).

Le Conseil des Délégués de 2022 a salué [l'Appel au respect de l'action humanitaire neutre et impartiale](#) lancé par la présidente de la Commission permanente, le président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le président du Comité international de la Croix-Rouge. Le Conseil des Délégués a exprimé sa profonde préoccupation quant aux « immenses souffrances humaines causées par les conflits armés et d'autres formes de violence, les catastrophes et les autres crises », quant à la sécurité et au bien-être des personnes vulnérables et de celles qui ont besoin de protection et d'assistance, ainsi qu'aux multiples obstacles qui entravent la fourniture de secours et l'accès des acteurs humanitaires neutres et impartiaux. Il est particulièrement inacceptable que ces acteurs continuent d'être la cible d'actes de violence

(Continuer à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

et de menaces, notamment de nouvelles formes d'abus et de pressions telles que les cyberattaques et les informations erronées ou mensongères

Le Mouvement a réaffirmé son attachement aux Principes fondamentaux et sa détermination à poursuivre ses efforts pour réduire le risque que des crises surviennent et atténuer leur impact humanitaire. Il a appelé les États et les autres parties prenantes à prendre des mesures proactives pour préserver l'action humanitaire fondée sur des principes et faciliter la fourniture de secours humanitaires aux populations qui en ont besoin. Cela implique de parer, mettre un terme et remédier aux attaques délibérées et injustifiées, aux abus et aux pressions qui portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique et numérique ainsi qu'à la réputation de ces populations et des organisations, volontaires et travailleurs humanitaires qui s'emploient à leur venir en aide.

IMPORTANT

Report à 2024 du prochain Conseil des Délégués et de la XXXIVe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués a pris note de la décision prise par la Commission permanente de reporter la XXXIVe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, eu égard aux circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19. Il est actuellement prévu que la Conférence se tienne à Genève, du 28 au 31 octobre 2024. Par conséquent, le Conseil des Délégués a décidé de se réunir à des dates qui seront fixées ultérieurement et se situeront entre le 24 et le 28 octobre 2024 ([résolution 13](#)).

Cérémonie de remise de prix

Lors du Conseil des Délégués de 2022, la [Médaille Henry Dunant](#), la plus haute distinction du Mouvement, a été remise à l'occasion d'une émouvante cérémonie.

Lucia Chocarro et Majesi Mubaraka, représentant respectivement la jeunesse de la Croix-Rouge espagnole et de la Croix-Rouge de l'Ouganda, ont officié ensemble en qualité de maîtres de cérémonie.

La présidente et les membres de la Commission permanente ont donné lecture d'un hommage aux réalisations de chaque lauréat avant de leur remettre la Médaille, en personne ou à leur représentant :

- **Ligia Leroux de Ramírez (1937–2020, honorée à titre posthume)**
Ancienne présidente de la Croix-Rouge dominicaine, représentée par sa fille, Ligia Ramírez Leroux.
- **Ivan Usichenko (1938–2021, honoré à titre posthume)**
Ancien président de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine, représenté par son fils, Tara Usichenko.
- **Mohammed Al-Maadheed**
Ancien président du Croissant-Rouge du Qatar et vice-président de la Fédération internationale.
- **Tadateru Konoe**
Ancien président de la Société de la Croix-Rouge du Japon et de la Fédération internationale, représenté par Otohiko Hori, chef de la délégation de la Société de la Croix-Rouge du Japon.



- **Christine Lightbourne**
Volontaire de longue date au sein de la section d'Abaco de la Croix-Rouge des Bahamas.
- **Philippe Gaillard**
Ancien délégué et chef de délégation du CICR.
- **Manuel Salazar Alvarez**
Membre vétéran de la Croix-Rouge costaricienne.

Au cours de cette même cérémonie, ont également été distingués [25 infirmières et infirmiers](#) pour leur courage et leur dévouement exceptionnels en faveur des victimes de conflits armés ou de catastrophes naturelles. En reconnaissance de leur travail admirable, ils avaient été nommés lauréats de la [Médaille Florence Nightingale](#) le 12 mai 2021, date de la Journée internationale des infirmières.

Présentant les médailles, Mercedes Babé, présidente de la Commission permanente, a rappelé ce que Silvia Gélvez, présidente de la section jeunesse de la Croix-Rouge colombienne et vice-présidente de la Commission jeunesse de la Fédération internationale, a dit de la « bonhomie » au cours de la cérémonie d'ouverture : « La simplicité de caractère, l'action pour la bonne coexistence, la solidarité, l'altruisme et la philanthropie sont les valeurs qui caractérisent la bonté », ajoutant que « ces valeurs se retrouvent chez les personnes qui reçoivent aujourd'hui la Médaille Henry Dunant. J'admire profondément chacune d'entre elles, tout comme j'admire les 25 infirmiers et infirmières dont le travail remarquable au service des autres leur a valu la Médaille Florence Nightingale. »



Présentation des médailles Henry Dunant, 22 juin 2022 (photographies: [Eric Roset,](#))

>> Décider pour agir - Traduire les résolutions en actes

En 2019, la XXXIII^e Conférence internationale a adopté [huit résolutions](#), complétées par les [151 engagements](#) que les participants ont pris à titre volontaire. Pour sa part, le Conseil des Délégués a adopté [12 résolutions](#) en 2019 et [13 résolutions](#) en 2022. Les résolutions et les engagements sont autant d'appels en faveur d'une action humanitaire qui change la donne. Cette section met en relief certains des progrès accomplis.

Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires : maintenir la dynamique et honorer ensemble nos engagements

En mai 2021, la Fédération internationale et le CICR ont approuvé et signé la [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#), qui a ensuite été ouverte à la signature. Depuis, cet instrument a reçu un accueil très favorable au sein du secteur humanitaire.

Historique – À l'occasion de la XXXIII^e Conférence internationale qui s'est tenue en décembre 2019, la Fédération internationale, le CICR et plusieurs Sociétés nationales ont pris l'[engagement](#) d'adapter leur façon de travailler et d'élaborer une charte sur le climat et l'environnement qui soit tout à la fois simple, accessible et ambitieuse, afin d'aider le secteur humanitaire et l'inciter à multiplier les efforts pour répondre aux crises liées au climat et à l'environnement.

La Charte a été rédigée sous la direction du CICR et de la Fédération internationale, et avec les orientations d'un Comité consultatif au sein duquel étaient représentés des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des ONG locales, nationales et internationales, des réseaux humanitaires, des institutions de l'ONU, ainsi que des universitaires, des scientifiques et des experts spécialisés dans les domaines de l'humanitaire, du développement, du climat et de l'environnement.

Engagements pris à ce jour – À la fin du mois de juin 2022, [plus de 290 organisations humanitaires](#) ont signé la Charte, et parmi elles quelque 116 Sociétés nationales, ainsi que des ONG de plus de 80 pays, des ONG humanitaires internationales et des institutions de l'ONU. Il est attendu des organisations signataires, et notamment des Sociétés nationales, qu'elles traduisent leurs engagements en cibles et

en plans d'action assortis d'un calendrier précis.

Le nombre et la diversité des signataires démontrent la détermination de la communauté humanitaire à répondre à ces crises de manière énergique et collective. Ils prouvent également que la communauté humanitaire est parvenue à un consensus sur ce qu'elle doit faire.

Cette année, nous avons également vu un nombre croissant de pays s'engager à soutenir un renforcement de la réponse humanitaire face aux crises liées au climat et à l'environnement. Bien que la Charte s'adresse aux organisations humanitaires, les États et d'autres entités peuvent aussi la signer pour manifester leur [soutien](#). Sept d'entre eux ont d'ores et déjà pris cette décision, à commencer par la Suisse, qui a été imitée par les États-Unis, la Norvège, l'Allemagne, le Danemark, l'Union européenne et, en juin, l'Espagne. Nous espérons que de nombreux autres suivront leur exemple.

Une source d'inspiration. En mars, lors du Forum humanitaire européen, la France et la Commission européenne ont invité les bailleurs de fonds à signer une nouvelle [déclaration sur le climat, l'environnement et l'action humanitaire](#), qui fait écho aux engagements de la Charte et s'en inspire.

Quel rôle jouer désormais ? Le Mouvement a un rôle important à jouer dans cet effort collectif. Notre présence dans des communautés du monde entier nous permet d'observer de nos propres yeux les conséquences de la crise climatique et ce que les acteurs humanitaires entreprennent pour les atténuer.

(Continuer à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

En juin de cette année, les réunions statutaires du Mouvement ont servi de tribune pour débattre de l'action en faveur du climat, ainsi que de la Charte. La [23e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale a été l'occasion de réfléchir à ce que la Fédération internationale](#) et les Sociétés nationales accomplissent pour mobiliser le pouvoir de l'humanité, en vue de relever les défis humanitaires posés par le changement climatique et de préserver notre demeure à tous. Le [Conseil des Délégués](#) a adopté une [résolution](#) dans laquelle il approuve la Charte au nom du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et affirme l'importance de se soutenir mutuellement dans les efforts que nous déployons pour concrétiser les ambitions qui y sont formulées.

Nous invitons toutes les Sociétés nationales à signer la Charte et à joindre le geste à la parole. Par-dessus tout, il est crucial que les engagements aboutissent à des résultats. L'étape d'après consiste à faire en sorte que les plans stratégiques – dont bon nombre devraient être prêts d'ici le dernier trimestre de cette année – fixent des objectifs concrets à l'action en faveur du climat.

La signature marque seulement le début d'une aventure. Ce qui compte réellement, c'est la façon dont les engagements prennent corps, dont notre action change la vie des

personnes que nous aidons. Les organisations signataires de la Charte s'engagent à se doter de cibles et de plans de mise en œuvre dans un délai d'un an. Dix-sept d'entre elles ont déjà communiqué leurs cibles et beaucoup d'autres ont fait savoir qu'elles partageraient les leurs sous peu. Ceci est un très bon signe : les cibles permettent aux organisations de clarifier leurs ambitions, de canaliser leurs efforts et de s'enrichir mutuellement de leurs expériences respectives. Nous continuerons de soutenir ces travaux et nous avons hâte de faire, ensemble, de nouvelles avancées au cours de l'année à venir.

Pour en savoir plus, visitez www.climate-charter.org.

Par

Kirsten Hagon

Analyste principale en matière de politique humanitaire, Fédération internationale

Amir Khouzam

Conseiller en politiques humanitaires, CICR

Catherine-Lune Grayson

Cheffe de la Cellule politiques humanitaires, CICR

>> La parole aux membres de la Commission permanente

Un entretien avec Peter Maurer



Peter Maurer est le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Il est membre de la Commission permanente depuis 2012, année de son entrée en fonction à la présidence du CICR.

L'année 2022 est votre dixième et dernière année à la présidence du CICR avant que vous ne passiez la main à votre successeur, à la fin du mois de septembre. Quelles sont les réalisations du CICR et du Mouvement qui vous ont apporté le plus de satisfaction au cours de ces dix années ?

Cela a été un honneur et un privilège d'exercer la fonction de président du CICR ces dix dernières années. Ce rôle implique une énorme responsabilité que nous – en tant que CICR et, ensemble, en tant que Mouvement – devons assumer pour les personnes qui ont besoin d'aide dans le monde entier. Il y a une réalisation collective dont je suis particulièrement fier : nous avons continué à rappeler au monde le pouvoir protecteur du droit international humanitaire et des emblèmes de la croix rouge et du croissant pour réduire le plus possible les dommages causés aux communautés pendant les conflits. Pour ne citer qu'un exemple, je me souviens de la façon dont le Mouvement, avec la société civile, a travaillé pour mobiliser les communautés et les États face à l'impact humain dévastateur des armes nucléaires, ce qui a abouti au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Et quels sont les quelques grands défis qui vous préoccupent le plus actuellement et auxquels, selon vous, le Mouvement,

ses composantes et ses organes statutaires devraient accorder une attention prioritaire ces deux prochaines années ?

Partout dans le monde, les besoins des populations augmentent de façon vertigineuse tandis que les guerres font rage et que les gens souffrent, aux prises avec des catastrophes naturelles, des maladies et des violations de leurs droits. Tout au long de l'histoire de notre Mouvement, chaque génération de volontaires et de membres du personnel a dû se mobiliser face à la souffrance humaine. Lors de mes visites dans les zones de conflit, j'ai toujours tenu à discuter avec les équipes locales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les entendre parler de leur travail et de leurs difficultés. De la Syrie au Sahel, de l'Afghanistan à l'Éthiopie, à la Colombie, au Myanmar, à l'Ukraine... et au-delà : j'ai été extrêmement impressionné par le travail des Sociétés nationales, qui sauvent et transforment des vies dans les circonstances les plus dangereuses et les plus difficiles. Ces impressions durables d'une action humanitaire professionnelle sont celles que j'emporterai avec moi – le souvenir de personnes qui unissent leurs forces, mues par la volonté et la passion de soulager la souffrance humaine.

(Continuer à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

Le défi que doit aujourd'hui relever le Mouvement est celui d'une réelle transformation qui réponde aux exigences de crises humanitaires tenaces et de besoins croissants. Il est clair pour moi que les composantes du Mouvement doivent se renforcer mutuellement, dans le seul but de faire changer les choses pour les populations. Il s'agit de trouver une complémentarité entre les capacités respectives des acteurs pour améliorer ensemble notre action de protection, notre fourniture de services et la résilience à long terme des communautés fragiles.

L'ampleur et la persistance des crises auxquelles nous sommes confrontés nécessitent à la fois des acteurs locaux et internationaux : des intervenants locaux qui connaissent leurs communautés, et qui peuvent se mobiliser rapidement et rester longtemps après la fin des crises ; et des intervenants internationaux qui disposent d'un réseau et d'une légitimité leur permettant d'entrer en contact avec les parties qui s'opposent, dans le contexte concerné et au-delà – et qui puissent soutenir les acteurs locaux, contribuer au renforcement de leurs capacités et assurer une action neutre et impartiale dans des situations instables et politisées. Il est vrai aussi que l'innovation et les solutions numériques nous permettront d'adapter, d'accélérer et d'étendre notre réponse humanitaire face à des besoins sans précédent.

Ce n'est pas la première fois que mes collègues du Mouvement entendent mon appel à ce sujet, que ce soit lors de plusieurs réunions du Conseil des Délégués ou dans le cadre d'un dialogue continu. En effet, je suis sincèrement convaincu qu'une transformation collective qui tire parti de ce qu'ont à offrir les niveaux local, national et international

améliorera l'impact et la durabilité de notre action pour les communautés. J'ai été heureux de voir les mesures déjà prises pour promouvoir une approche plus inclusive de la réponse aux besoins humanitaires, et j'encourage vivement la poursuite de cet effort. J'ai constaté le potentiel positif des actions qui mobilisent différentes capacités au sein du Mouvement et font également intervenir des partenariats avec d'autres acteurs. Par exemple, les travaux en cours sur les services essentiels au Moyen-Orient, qui mettent à contribution l'expertise collective des acteurs humanitaires et des acteurs du développement, y compris du financement du développement, pour mieux protéger et rétablir les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement destinés aux populations en situation de crise.

Enfin, je tiens à le souligner, à mesure que nous nous transformons nous devons rendre des comptes aux personnes touchées par les crises, et concevoir et mettre en œuvre, avec les adaptations nécessaires, des solutions qui aboutissent aux meilleurs résultats possibles pour elles. Cela signifie que nous devons accomplir notre travail de manière éthique et socialement responsable. C'est aussi un moyen efficace d'instaurer la confiance et l'acceptation, ce qui, à terme, renforce l'impact et l'utilité de notre action. Alors que les conflits et les crises continuent de pousser des populations au bord du gouffre, il ne semble pas y avoir d'autre choix pour nous que de nous redynamiser, de nous transformer et d'intensifier notre action pour répondre à l'appel de ces populations.

>> Opinion

Faire de la redevabilité envers les populations touchées une réalité

Les documents du Conseil des Délégués de cette année comprennent un rapport sur la [résolution de 2019 intitulée « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité »](#). Ce rapport souligne certains progrès, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs énoncés dans la résolution. L'expérience du Mouvement est similaire au constat d'autres initiatives concernant la [redevabilité envers les populations affectées](#) (RPA, ou AAP d'après l'anglais Accountability to Affected People) dans le secteur de l'aide – il y a eu des progrès constants, mais nous sommes encore très loin de remplir nos engagements en matière de redevabilité envers les personnes vulnérables et les populations touchées.

Malgré l'attention croissante portée à la redevabilité envers les populations affectées, le concept est encore souvent mal compris. Il est également à craindre que les discussions ne s'enlisent dans un ensemble déroutant d'acronymes (AAP ? ou CEA, pour Community Engagement and Accountability, engagement communautaire et redevabilité ? ou autre ?) et d'autres initiatives concurrentes – au lieu de se concentrer sur l'importance fondamentale de la redevabilité envers les populations affectées pour orienter tous les aspects de l'organisation et de la mise en œuvre de l'action humanitaire.

Pour simplifier, la redevabilité envers les populations affectées vise à obtenir des résultats efficaces pour les populations, conformément à leurs propres besoins et priorités. Il s'agit de protéger et de renforcer leurs droits et leur dignité. Et il s'agit aussi d'entretenir des relations basées sur la confiance et le respect entre les personnes vulnérables et les organisations qui les soutiennent.

Vers une véritable redevabilité, centrée sur les populations concernées ?

Si l'on veut une véritable redevabilité, il ne faut pas que les organisations décident toutes seules des résultats, des droits et des relations : il est important de pleinement associer – et écouter – les personnes et les communautés pour comprendre ce qu'elles veulent et ce qu'elles attendent des organisations. En outre, la redevabilité ne peut pas être définie, appliquée et mesurée de manière sélective au moyen de critères différents selon l'organisation. Pour la définir, il nous faut – et les personnes et les communautés

vulnérables méritent – une approche commune et cohérente centrée sur les personnes ; une approche, aussi, qui soit appliquée de manière égale par toutes les organisations, et assortie d'évaluations fondées sur des critères reflétant ce que les personnes et les communautés considèrent comme important pour elles.

C'est précisément ce à quoi visait la [Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité \(CHS, d'après l'anglais Core Humanitarian Standard\)](#) lorsqu'elle a été élaborée en 2014. Les neuf engagements de la CHS sont fondés sur ce que des personnes, des communautés et d'autres acteurs locaux nous ont dit de la signification de la redevabilité pour eux. La norme comprend un ensemble d'actions qui aident les organisations à remplir ces engagements de manière cohérente dans tous leurs programmes.

Des Principes fondamentaux à la Norme humanitaire fondamentale

La façon dont la Norme humanitaire fondamentale décrit la redevabilité s'inspire en grande partie de la riche expérience de leadership du Mouvement sur les questions d'engagement communautaire et de responsabilisation. À titre d'exemple, l'ensemble des sept Principes fondamentaux adoptés par le Mouvement en 1965 anticipait bon nombre des thèmes dont il est question aujourd'hui : préservation de l'espace humanitaire ; protection et sauvegarde ; diversité et inclusion ; participation et engagement ; actions au niveau local ; coopération et coordination ; partenariats équitables – autant de préoccupations qui trouvent leur place dans la CHS.

Par la suite, des initiatives telles que le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe, et la Charte humanitaire et les normes minimales pour les interventions lors de catastrophes (Projet Sphère) ont été d'une importance capitale pour sensibiliser les organisations à la nécessité d'une redevabilité accrue. Ces initiatives ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration ultérieure de la CHS. (La résolution Conseil des Délégués de 2019 sur l'interaction avec les communautés et la redevabilité s'appuie sur les fondements posés par la CHS, adaptés au contexte spécifique du Mouvement.)

(Continuer à la page suivante)

(Suite de la page précédente)

Ce qui rend la CHS unique, c'est qu'elle comble une lacune majeure de tant d'autres engagements antérieurs en matière de redevabilité : l'absence d'un cadre permettant d'évaluer, de mesurer et de suivre les progrès. Il suffit d'un examen rapide de ces engagements antérieurs, y compris de nombreuses résolutions du Conseil des Délégués ou de la Conférence internationale, pour constater à quel point il est difficile de passer de déclarations de bonnes intentions à des changements réels et durables dans nos modalités de travail. (Il convient de noter que la résolution du Conseil des délégués sur l'interaction avec les communautés et la redevabilité proposait un projet de cadre d'évaluation de la performance.)

Une question de confiance vitale pour les personnes et les communautés

Le processus de révision de la CHS récemment lancé est une occasion unique de remettre les personnes et les communautés au centre du débat sur la redevabilité, et de

réaffirmer et valider ce que signifie cette dernière pour les populations qui en ont le plus besoin de notre part. C'est également l'occasion de s'impliquer et de tirer parti des nombreuses années d'expérience du Mouvement en faveur de la redevabilité, tout en cherchant à mieux harmoniser les multiples initiatives de redevabilité que connaît actuellement le secteur.

Plus important encore, réaffirmer nos engagements collectifs en matière de redevabilité envers les populations et utiliser un cadre commun pour organiser, suivre et mesurer nos résultats par rapport à ces engagements peut être un moyen de rétablir la confiance dans un secteur qui, à cet égard, a connu trop de manquements évitables dans un passé récent. En outre, cela peut contribuer dans une certaine mesure à ce que les personnes et les communautés puissent véritablement « nous demander des comptes » - objectif proclamé de tant de déclarations et d'engagements politiques répétés au fil des années.

Par **Philip Tamminga**

Philip est un expert de premier plan en matière d'efficacité et de redevabilité de l'action humanitaire. Son expérience comprend la direction de plusieurs processus importants de recherche et de consultation, y compris celui qui a mené à l'élaboration de la Norme humanitaire fondamentale (CHS). Il a aidé diverses organisations à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des procédures relatives au renforcement des capacités, à la mesure de la performance, à l'assurance de la qualité et à la redevabilité. Il a participé à l'élaboration de la résolution du Mouvement sur l'interaction avec les communautés et la redevabilité et est actuellement coresponsable du processus de consultation mondiale en vue de la révision de la CHS.

ptamminga@chsalliance.org ou philip.tamminga@gmail.com

